



Préfecture
Sous-préfecture de Narbonne
Mission Collectivités et
Développement Territorial
Section Politiques
Environnementales
Affaire suivie par :
Patricia Duhail
Tél : 04.68.90.33.72
patricia.duhail@ardeche.gouv.fr
DP-2016-020

Narbonne, le 11 avril 2016

Le Sous-Préfet

à

*Mesdames et Messieurs
les membres de la commission
de suivi de site de Narbonne-Malvési
(destinataires in fine)*

Objet : Commission de suivi de site de Narbonne-Malvési.

P.J. : 1.

Je vous prie de trouver, sous ce pli, pour attribution en ce qui vous concerne, une copie du compte rendu de la commission de suivi de site (CSS) de Narbonne-Malvési du 15 mars dernier.

Vous en souhaitant bonne réception.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet

Béatrice OBARA

Membres de la Commission de suivi de site de la Société AREVA NC Malvési

Collège « administrations de l'Etat » :

- le sous-préfet de Narbonne ou son représentant,
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant,
- le chef du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement LR ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ou son représentant,
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé LR ou son représentant.

Collège « élus des collectivités territoriales concernées » :

- Mme Isabelle FILLON (titulaire) ou M. Jean-Claude JULES (suppléant) conseillers municipaux pour la commune de Narbonne,
- M. Claude CODORNIOU, maire de Moussan (titulaire) ou M. Cédric LIGNON (suppléant) pour la commune de Moussan,
- M. Jacques BASCOU, président du Grand Narbonne (titulaire) ou M. Aimé LAFFON (suppléant),
- M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, conseiller départemental (titulaire) ou Mme Dominique GODEFROID, conseillère départementale (suppléante),
- M. Robert DEJEAN (titulaire) ou Mme Marie-France MONTOSSON (suppléante) délégués du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude,
- M. Bernard DEVIC, Président du PNR (titulaire) ou M. Patrick ISSALY (suppléant) pour le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Collège « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » :

- Mme Maryse ARDITI (titulaire) ou M. Frédéric OGE (suppléant) de l'association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois),
- M. Michel DEOLA (titulaire) ou M. Joseph BONNETON (suppléant) de l'association Narbonne Environnement,
- M. Alain ADELL, président du Syndicat de la Plaine de la Livièvre,
- M. Rémi IBANES, riverain,
- Mme Anne-Marie BRETTE, riveraine,
- Mme Lilian SERRE (titulaire) ou Mme Monique ROQUE (suppléante) de l'association COLERE.

Collège « exploitants des installations classées » :

- M. le directeur de l'établissement AREVA NC Malvési (titulaire) ou le responsable production (suppléant),
- le responsable sécurité-environnement (titulaire) ou le responsable de la sûreté (suppléant),
- le responsable projets environnementaux (titulaire) ou le responsable des projets (suppléant),
- le responsable de la communication du site AREVA NC Malvési (titulaire).

Collège « salariés des installations classées » :

- M. Michel BASCOUL (titulaire) ou M. Jean-Pierre RAVANELLO (suppléant) pour le syndicat CFE-CGC,
- M. Willy BOURDON (titulaire) ou M. Fabrice PEREA (suppléant) pour le syndicat CGT,
- M. Christophe GRANIER (titulaire) ou M. Claude PEREZ (suppléant) pour le syndicat FO,
- Mme Andrée AMOROS (titulaire) ou M. Jérôme GRAULHET (suppléant) pour le syndicat CFDT.

Personnalités qualifiées :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne : M. Bernard BALLESTER (Président de la CCI de Narbonne) ou son représentant nommément désigné,
- La directrice régionale adjointe, chef de l'unité territoriale de l'Aude DIRECCTE LR ou son représentant,
- Le chef de la division de Marseille de l'Autorité de Sécurité Nucléaire ou son représentant nommément désigné.